



Les effectifs salariés restent en hausse au 4^e trimestre 2020

Le 4^e trimestre 2020 est marqué par un second confinement, avec des mesures toutefois moins restrictives notamment sur l'ouverture de certains commerces, ce qui provoque un ralentissement de la reprise économique entamée au 3^e trimestre. Ce ralentissement est cependant moins ressenti dans la région qu'au niveau national.

Après + 2 % au 3^e trimestre 2020, les effectifs salariés privés des Hauts-de-France se maintiennent en hausse de 0,3 % (+ 4 400 postes) entre fin septembre et fin décembre 2020. L'intérim et les autres services poursuivent leur reprise mais à un rythme inférieur au trimestre précédent. L'hébergement-restauration et les arts, spectacles et activités récréatives sont les secteurs les plus en difficulté sur le trimestre et sur un an.

La masse salariale baisse entre le 3^e et le 4^e trimestre 2020 (- 0,6 % en région et - 0,8 % en France) du fait d'un nouveau recours au chômage partiel proposé par le gouvernement afin de préserver l'emploi et faire face aux nouvelles mesures de confinement.

CHIFFRES CLÉS

+ 4 400

Évolution des effectifs salariés sur un trimestre

- 0,6 %

Évolution des effectifs salariés sur un an

L'économie régionale résiste.

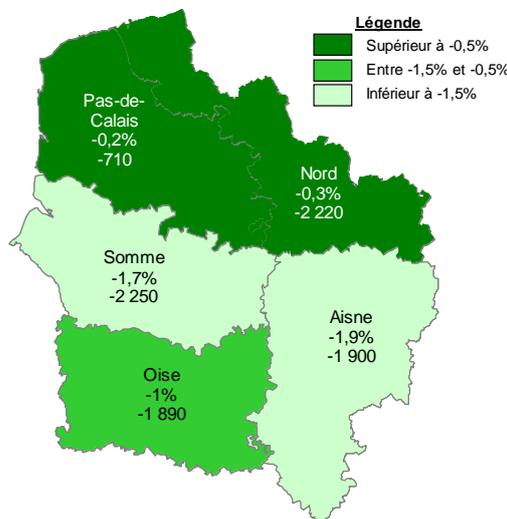
Comme sur les deux premiers trimestres 2020, le recours élevé à l'activité partielle lié au nouveau confinement engendre une baisse de la masse salariale (soumise à cotisations sociales) sur le trimestre (- 0,6 %), après le rebond de 19,8 % au 3^e trimestre. Sur un an, elle se contracte moins dans les Hauts-de-France (- 2,6 %) qu'au niveau national (- 3,8 %).

Après les fortes diminutions d'emplois de début 2020 (- 37 180 au 1^{er} trimestre et - 5 110 au 2^e trimestre) suivies par une belle reprise au 3^e trimestre (+ 28 900), les effectifs se maintiennent malgré le second confinement avec 4 440 emplois gagnés sur un trimestre. Sur un an, le taux d'évolution des effectifs salariés demeure néanmoins négatif en région Hauts-de-France (- 0,6 %) mais moins fortement qu'en France (- 1,7 %). Les Hauts-de-France sont la région qui affiche la plus faible baisse de ses effectifs sur un an.

Sur un an, tous les départements des Hauts-de-France enregistrent une baisse de leurs effectifs salariés : de - 0,2 % pour le Pas-de-Calais à - 1,9 % pour l'Aisne. Toutefois sur le dernier trimestre, seule la Somme perd des effectifs, tous les autres départements sont en croissance.

** y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21/12/2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales.

Carte 1 - Taux d'évolution annuelle et évolution en nombre des effectifs salariés privés par département ^L



Évolution des effectifs salariés privés sur un an

Hauts-de-France : - 0,6 %
Nord - Pas-de-Calais : - 0,3 %
Picardie : - 1,5 %

Hauts-de-France : - 8 970 postes salariés sur un an
Nord - Pas-de-Calais : - 2 930
Picardie : - 6 040

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 1 - Effectifs salariés privés, masse salariale et salaire moyen ^L

	Niveau 2020 T4	Évolutions trimestrielles (en %)					Évolution annuelle (en %)	
		2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T3	2020 T4		
Hauts-de-France	Emploi salarié (en milliers)	1 454,4	+0,4	-2,5	-0,4	+2,0	+0,3	-0,6
	Masse salariale (en Md€)	10,1	+0,4	-3,3	-15,4	+19,8	-0,6	-2,6
		10,2**	+0,4**	-3,0**	-14,4**	+19,3**	-1,2**	-2,1**
	SMPT (en €)	2 318	+0,2	-3,1	-12,6	+17,3	-1,6	-2,3
	2 329**	+0,2**	-2,8**	-11,6**	+16,8**	-2,3**	-1,8**	
France	Emploi salarié (en millions)	18,5	+0,4	-2,5	-0,8	+1,9	-0,2	-1,7
	Masse salariale (en Md€)	145,1	+0,7	-2,8	-15,6	+18,3	-0,8	-3,8
		145,8**	+0,7**	-2,5**	-14,9**	+18,0**	-1,1**	-3,3**
	SMPT (en €)	2 607	+0,3	-2,6	-12,5	+16,1	-1,5	-2,6
	2 620**	+0,3**	-2,3**	-11,9**	+15,8**	-1,8**	-2,1**	

SMPT = salaire moyen par tête

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

L'hébergement-restauration est en grande difficulté.

L'hébergement-restauration est l'un des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire qui a débuté en mars 2020 du fait des fermetures administratives de nouveau en vigueur. Ce secteur représente 5 % des effectifs régionaux contre 6 % au niveau national.

Il perd 2 700 emplois ce trimestre dans les Hauts-de-France et annule les gains du trimestre précédent.

Les pertes annuelles sont fortes en région (- 5 440 postes soit - 7,5 %), mais demeurent pourtant inférieures à celles observées en France (- 11,1 %).

L'intérim poursuit sa reprise...

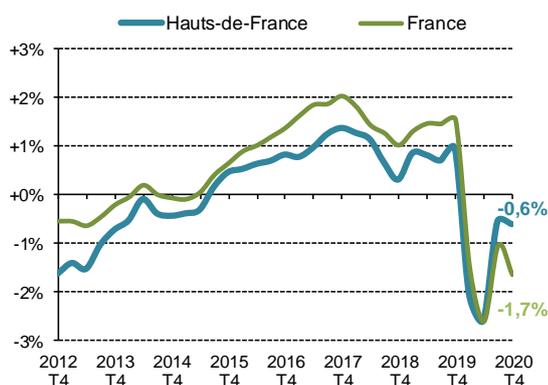
Pour le troisième trimestre consécutif, l'intérim reste dans une dynamique de rattrapage des effectifs perdus au cours du 1^{er} trimestre 2020 : l'intérim enregistre 4 770 postes supplémentaires en 3 mois en région. Le rythme de croissance régional (+ 7,1 %) est supérieur à celui enregistré au niveau national (+ 5,1 %).

L'intérim a ainsi retrouvé son niveau de 2019 avec 750 postes de plus sur un an en région (+ 1,1%), une dynamique qui ne s'observe pas au niveau national (- 5,3 %).

... comme la construction,

Pour le deuxième trimestre consécutif, la construction crée des emplois mais à un rythme plus modéré qu'au trimestre précédent (+ 840 postes supplémentaires en 3 mois soit + 0,8 %). Le secteur demeure l'un des rares créateurs d'emploi dans ce contexte de crise économique.

Graphique 1 – Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Sur un an, les effectifs augmentent ainsi de 1,7 %, soit 1 900 créations nettes de postes.

... et les services hors intérim.

Au 4^e trimestre 2020, les effectifs salariés des services hors intérim augmentent de 0,4 % (soit + 2 670 postes) et retrouvent leur niveau de fin 2019.

Les effectifs augmentent pour le deuxième trimestre consécutif dans le transport et entreposage (+ 0,8 % soit + 920 postes), mais ne retrouvent pas leur niveau d'un an auparavant (- 0,3 %).

Les effectifs du secteur de l'action sociale et de l'hébergement médico-social s'accroissent de nouveau fortement ce trimestre (+ 1 460 postes soit + 1,2 %) et le bilan annuel est positif (+ 1,9 %).

De même, les activités pour la santé humaine poursuivent leur dynamique sur un trimestre (+ 1,7 % soit + 810 postes) comme sur un an (+ 1,1 %).

Comme le secteur de l'hébergement-restauration, celui des arts, spectacles et activités récréatives souffre fortement ce trimestre des fermetures administratives : ses effectifs chutent de 9,1 % (- 1 600 postes) sur un trimestre. Le bilan annuel est également très lourd (- 15,7 % soit - 3 000 postes).

Les effectifs des activités financières et d'assurance et ceux des autres activités scientifiques et techniques sont toujours en difficulté sur un trimestre et sur un an.

Le commerce se maintient.

Dans le commerce, les effectifs restent stables ce trimestre en région alors qu'ils baissent au niveau national.

Sur un an, contrairement au trimestre précédent, le bilan est négatif avec 380 postes perdus dans le commerce en région (- 0,2 %). Le bilan est plus lourd au niveau national (- 1,0 %).

Graphique 2 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

L'industrie poursuit son repli.

Les pertes d'emplois dans le secteur industriel se poursuivent : - 1 250 postes au 4^e trimestre 2020 après - 780 postes au trimestre précédent.

La métallurgie est toujours le secteur industriel le plus en difficulté ce trimestre

(- 380 postes) comme sur un an (-1 540 postes).

Les effectifs continuent de se contracter également de manière très marquée dans l'industrie des plastiques et autres produits non minéraux (- 220 postes sur un trimestre et - 1 110 postes sur un an) et dans la fabrication de matériels de

transport (- 210 postes sur un trimestre et - 500 postes sur un an).

Contrairement aux importants gains d'emplois au trimestre précédent, l'industrie agro-alimentaire est en sensible baisse au 4^e trimestre 2020 (- 0,1 % soit - 40 postes).

Tableau 2 - **Effectifs salariés privés par secteur d'activité**

	Hauts-de-France				France			
	au 31 décembre 2020 (en milliers)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids	au 31 décembre 2020 (en milliers)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
Industrie	271,3	-0,5	-2,1	19%	2 965,0	-0,4	-1,9	16%
Industries agro-alimentaires	47,0	-0,1	-0,6	3%	516,3	+0,0	-0,3	3%
Cokéfaction et raffinage	0,5	+0,9	+5,6	0%	9,2	-0,2	-1,9	0%
Equipements électriques, électroniques, informatiques	24,2	-1,1	-3,9	2%	395,6	-0,6	-2,6	2%
Fabrication de matériels de transport	33,7	-0,6	-1,4	2%	346,4	-1,1	-2,9	2%
Autres produits industriels	140,5	-0,5	-2,7	10%	1 359,8	-0,5	-2,3	7%
<i>Habillement, textile et cuir</i>	10,9	-0,4	-2,6	1%	100,1	-0,2	-3,0	1%
<i>Bois et papier</i>	14,3	-0,6	-2,1	1%	157,8	-0,8	-2,7	1%
<i>Industrie chimique</i>	16,7	-0,2	-1,8	1%	140,3	0,0	-0,6	1%
<i>Industrie pharmaceutique</i>	6,6	+1,0	+2,8	0%	79,1	+0,2	+0,7	0%
<i>Industrie des plastiques et autres produits non minéraux</i>	29,7	-0,7	-3,6	2%	249,6	-0,5	-2,4	1%
<i>Métallurgie et fabrication de produits métalliques</i>	39,1	-1,0	-3,8	3%	363,6	1,3	-4,1	2%
<i>Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines</i>	23,1	-0,2	-2,1	2%	269,3	+0,1	1,1	1%
Industries extractives, énergie, eau	25,4	+0,1	-0,7	2%	337,7	-0,1	-0,4	2%
Construction	111,6	+0,8	+1,7	8%	1 506,2	+0,7	+2,2	8%
Commerce	248,8	+0,0	-0,2	17%	3 074,5	-0,2	-1,0	17%
Hébergement et restauration	66,8	-3,9	-7,5	5%	1 049,4	-4,9	-11,1	6%
Services (hors intérim)	684,1	+0,4	-0,0	47%	9 175,4	-0,1	-0,9	50%
Transport	118,0	+0,8	-0,3	8%	1 411,9	+0,6	-0,8	8%
Information et communication	35,6	-0,1	-0,9	2%	811,8	-0,4	-0,5	4%
<i>Activités informatiques</i>	25,0	+0,3	+0,1	2%	470,2	-0,0	+0,3	3%
Activités financières et d'assurance	47,7	-0,2	-1,1	3%	753,7	0,1	-1,1	4%
Activités immobilières	17,7	-0,1	-1,5	1%	252,3	+0,0	-1,8	1%
Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs	191,6	+0,4	+0,4	13%	2 778,4	-0,2	-1,2	15%
Administrations publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	223,6	+1,5	+1,9	15%	2 426,1	+0,9	+1,4	13%
<i>Education</i>	33,8	+1,6	+3,7	2%	358,4	0,0	+0,6	2%
<i>Activités pour la santé humaine</i>	49,7	+1,7	+1,1	3%	597,2	1,3	+2,3	3%
<i>Action sociale et hébergement médico-social</i>	121,8	+1,2	+1,9	8%	1 278,5	+0,8	+1,2	7%
Autres activités de services	50,0	-4,4	-6,7	3%	741,3	-4,2	-6,7	4%
<i>Arts, spectacles et activités récréatives</i>	16,0	-9,1	-15,7	1%	259,5	-8,6	-13,0	1%
Interim	71,7	+7,1	+1,1	5%	745,5	+5,1	-5,3	4%
Total	1 454,4	+0,3	-0,6	100%	18 516,0	-0,2	-1,7	100%

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

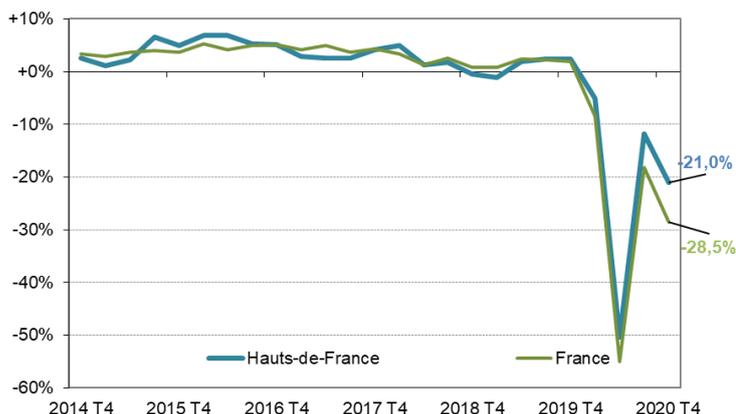
Zoom sur les déclarations préalables à l'embauche

Au 4^e trimestre 2020, la région Hauts-de-France comptabilise 327 900 intentions d'embauche. Même si le volume d'intentions d'embauche est supérieur à celui observé au 2^e trimestre 2020, il est inférieur à celui du 3^e trimestre 2020.

Malgré la reprise constatée par rapport au trimestre précédent (+ 79,8 % soit + 161 900), le volume de déclarations d'embauche est inférieur à celui de l'année précédente (- 21,0 % sur un an soit - 87 100). Le recul observé sur un an est moins marqué en région qu'au niveau national (- 28,5 % sur un an).

Quel que soit le type de contrat, les intentions d'embauche sont en baisse sur un trimestre comme sur un an. Celles en CDD court, de moins d'un mois, sont néanmoins toujours les plus fortement impactées par la crise avec une baisse de 26,1 % sur un an par rapport à celles en CDI (- 14,8 %) et en CDD long (- 4,9 %).

Graphique 3 - Taux d'évolution annuelle des déclarations d'embauche (hors intérim – données cvs)



Source : Urssaf

Tableau 3 - Dénombrement des déclarations d'embauche au 4^e trimestre 2020 (hors intérim – données cvs)

	Hauts-de-France		France	
	Nbre de DPAE	Evolution annuelle (en %)	Nbre de DPAE	Evolution annuelle (en %)
CDI	52 800	-14,8	824 900	-21,5
CDD longs	64 200	-4,9	803 300	-14,3
CDD courts	210 900	-26,1	2 910 600	-33,3
TOTAL	327 900	-21,0	4 538 800	-28,5

Source : Urssaf

AVERTISSEMENT

L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations (BRC), modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La nouvelle source permet en effet le calcul des effectifs des établissements à partir des données individuelles des contrats alors que l'effectif agrégé de ces mêmes établissements, historiquement présent dans les BRC, demeurerait transitoirement présent en DSN.

L'intégration des données individuelles dans la chaîne de traitement statistique des

effectifs salariés, réalisée progressivement depuis 2016, sera finalisée en juin 2021 à l'occasion de la publication des résultats du premier trimestre 2021, environ 4 millions de salariés restant à ce jour à traiter. Cette ultime opération pourrait conduire à des révisions significatives (cf. acoss.fr / Observatoire économique / Acoess Stat / n°316).

Par ailleurs, les assiettes déclarées peuvent faire l'objet de régularisations dans des déclarations ultérieures. La mise en œuvre des mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise Covid-19 pourrait conduire à un recours accru à ces régularisations et donc à des révisions des indicateurs publiés dans le présent document.

ISSN n°2647-817X

Directeurs de la publication:
Laury DUCOMBS et Pierre FENEYROL

Rédacteurs : les statisticiens de l'Urssaf Nord – Pas-de-Calais et de l'Urssaf Picardie

Adresses internet :
stats.npdc@urssaf.fr et
statistique.picardie@urssaf.fr

Retrouvez Stat'UR sur
www.acoss.fr

Encadré 1 : Révision des évolutions trimestrielles de la masse salariale et des effectifs salariés par rapport à la précédente publication

En raison d'une modification réglementaire relative à la période de rattachement des cotisations, les séries Urssaf sont, à compter de la publication relative au premier trimestre 2018, produites en période d'emploi et non plus en période de versement de salaire.

Effectifs salariés	en milliers		en points de pourcentage	
	2020 T2	2020 T3	2020 T2	2020 T3
Industrie	+0,01	+0,01	+0,0	+0,0
Construction	-0,02	+0,15	-0,0	+0,1
Commerce	-0,08	+0,24	-0,0	+0,1
Hébergement et restauration	+0,11	+0,10	+0,2	+0,1
Services (hors intérim)	+0,14	+0,05	+0,0	+0,0
Intérim	+0,40	+0,21	+1,1	+0,4
Total	+0,57	+0,76	+0,0	+0,1

Lecture : Par rapport à la publication de décembre 2020, l'évolution des effectifs salariés de la région Hauts-de-France a été révisée à la hausse de 570 postes pour le 2^e trimestre 2020 et de 760 postes pour le 3^e trimestre 2020. En termes de points de pourcentage, l'évolution reste inchangée pour le 2^e trimestre 2020 et augmente de 0,1 point pour le 3^e trimestre 2020.

Encadré 2 : Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur acoss.fr.

Emploi et masse salariale

La présente publication s'appuie sur les données de la **base Séquoia** qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le **BRC** était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et DOM) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La **DSN** est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

En lien avec la montée en charge de la DSN, la déclaration des cotisations sociales est de plus en plus fréquemment mensuelle. Au 3^e trimestre 2018, le nombre de comptes trimestriels actifs est d'environ 15 000, contre 1 300 000 début 2015.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf Caisse

national à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique**, essentiellement sur le trimestre précédent. En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des **cotisants du champ concurrentiel** (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) **affiliés au régime général**, domiciliés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la Mutuelle sociale agricole), hors activités extra-territoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

La chaîne de production Urssaf Caisse nationale qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du **dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale – Insee – Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE)**. Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf Caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;
- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multiactivité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;
- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acoss Stat sur la masse

salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Comme la production des ETE, **la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares.**

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

Les données sont **corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La **masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée »**, qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. **La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 n'est donc pas comprise dans cette assiette.** Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la

CRDS tels que l'intéressement et la participation.

La circulaire interministérielle N°DSS/5B/5D/2017/351 du 19 décembre 2017 instaure un rattachement des cotisations sociales à la période d'emploi et non plus à la période de versement de salaire. Elle se traduit à compter de la publication relative au premier trimestre 2018 (*AcoSS Stat n°269*) par un réajustement des séries d'effectifs salariés et de masse salariale.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est un **effectif en fin de trimestre** ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par l'Urssaf Caisse nationale et son réseau.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares dans le cadre de la coproduction des ETE, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

L'effectif moyen est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre, sauf aux trois premiers trimestres 2020. Au premier trimestre 2020, des pondérations (5/6,1/6) ont été retenues pour tenir compte de la mise en œuvre du confinement à la mi-mars. A partir du 2^e trimestre, une formule spécifique a été appliquée afin de tenir compte du niveau bas des mois d'avril et mai relativement à ceux de mars et juin :

$$\text{Eff_moy}_{T2} = \text{Eff_fin_mois}_{T2} + (1/6 * \text{GA}_{\text{mars}} + 1/3 * \text{GA}_{\text{avril}} + 1/3 * \text{GA}_{\text{mai}} + 1/6 * \text{GA}_{\text{juin}}) - \text{GA}_{\text{juin}}$$

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. A partir de la présente publication, les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont **labellisées par l'Autorité de la statistique publique** (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme. **L**

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur acoss.fr et reprises dans les publications Stat'UR élaborées par les Urssaf.

Déclaration préalable à l'embauche

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole (MSA)).

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur un support unique, la déclaration préalable à l'embauche (DPAE), remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf ou à la MSA selon le régime dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. 1 % des DPAE hors intérim ont été adressées en 2017 à l'Urssaf sur support papier, 71 % par Internet et 28 % par d'autres procédures dématérialisées.

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont **labellisées pour 5 ans par l'Autorité de la statistique publique** (avis du 14/04/2020 - JORF n°0095 du 18/04/2020).

Les effectifs sont en hausse dans 7 des 28 zones d'emploi des Hauts-de-France. Les effectifs salariés sont particulièrement en hausse par rapport au 4^e trimestre 2019 dans les zones d'emploi de Roubaix-Tourcoing (+ 870 postes) et de Lens-Hénin (+ 670 postes).

Les effectifs salariés de la zone d'emploi de Douai sont à un niveau comparable à celui d'il y a un an.

Les zones d'emploi de Lille et d'Amiens enregistrent les plus fortes baisses annuelles en nombre d'emplois (respectivement - 2 700 et - 1 510 postes).

CHIFFRES CLÉS

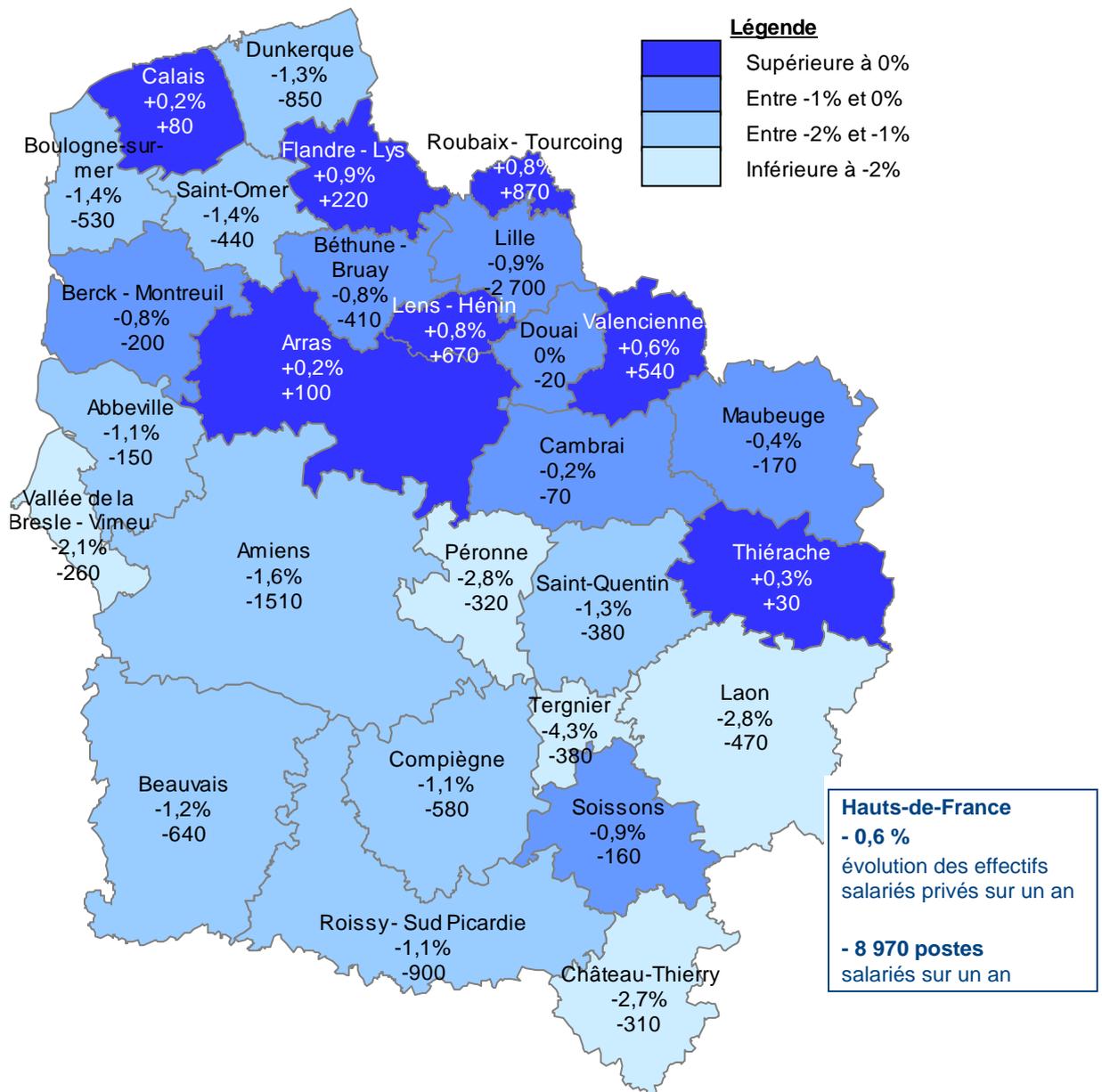
20

zones d'emploi perdent des postes salariés sur un an

7

zones d'emploi gagnent des postes salariés sur un an

Carte 2 - Taux d'évolution annuelle et évolution en nombre des effectifs par zone d'emploi de la région L



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

CHIFFRES CLÉS

+ 0,3 %

Evolution des effectifs salariés sur un trimestre

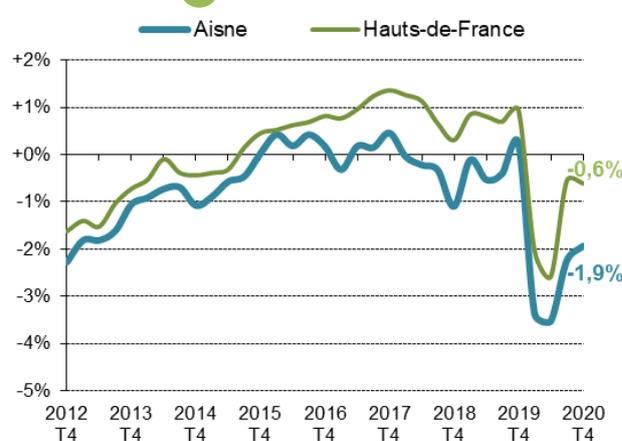
Au 4^e trimestre 2020, les effectifs salariés de l'Aisne augmentent de 0,3%, soit un gain de 270 postes.

Cette progression est portée par le secteur intérimaire qui gagne 430 postes et par le secteur de la construction (+ 180 postes).

Après une hausse au 3^e trimestre, l'hébergement-restauration perd de nouveau des postes salariés au 4^e trimestre (- 160 postes), sous l'effet des mesures de restriction sanitaire. L'industrie est toujours en difficulté (- 290 postes ce trimestre).

Sur un an, le bilan reste négatif (- 1,9 %) ; 1 900 emplois ont été supprimés en un an.

Graphique 4 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



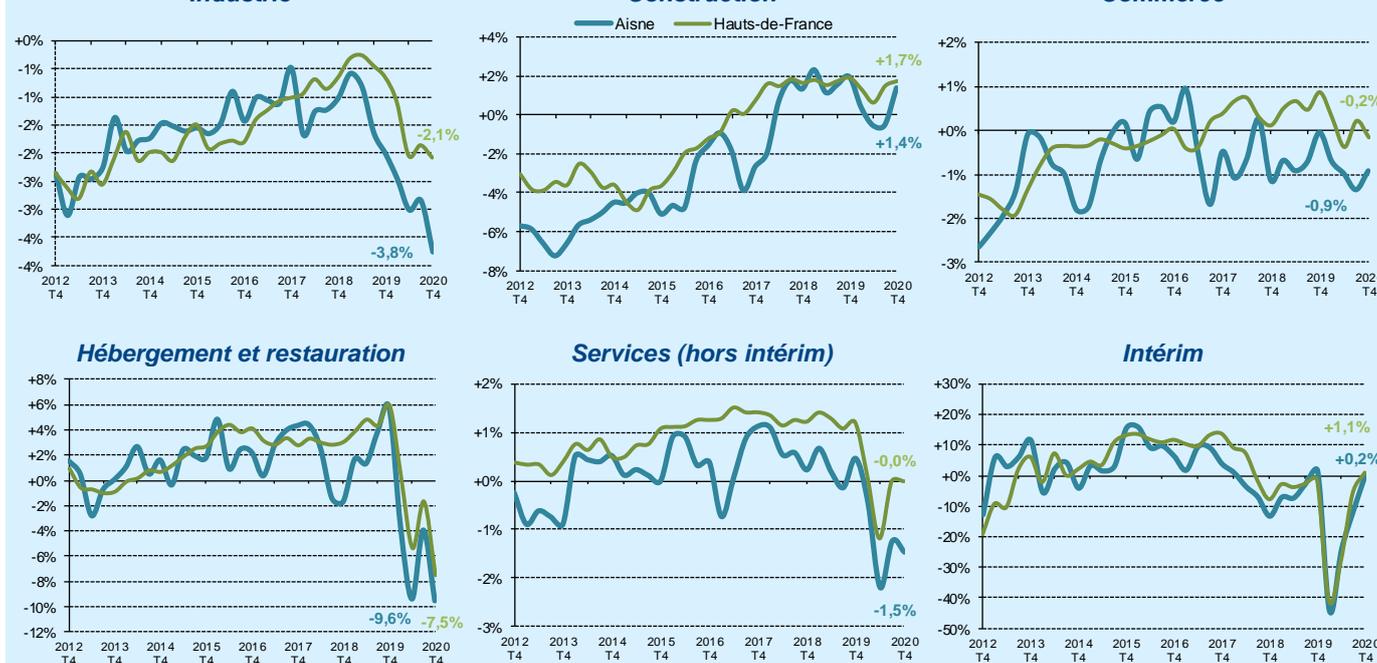
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 4 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Aisne				Hauts-de-France		
	au 31 décembre 2020	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
Industrie	20 900	-1,4	-3,8	22%	-0,5	-2,1	19%
Construction	8 300	+2,2	+1,4	9%	+0,8	+1,7	8%
Commerce	17 500	+0,4	-0,9	18%	+0,0	-0,2	17%
Hébergement et restauration	4 200	-3,5	-9,6	4%	-3,9	-7,5	5%
Services (hors intérim)	40 000	+0,1	-1,5	42%	+0,4	-0,0	47%
Intérim	5 200	+9,2	+0,2	5%	+7,1	+1,1	5%
Total	96 200	+0,3	-1,9	100%	+0,3	-0,6	100%

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 5 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

CHIFFRES CLÉS

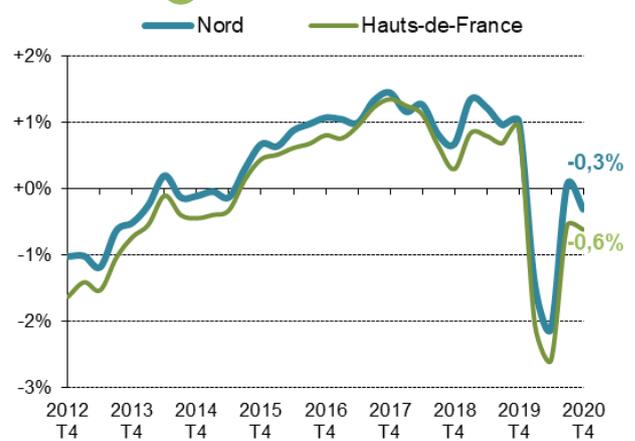
+ 0,1 %

Evolution des effectifs salariés sur un trimestre

Après la forte reprise du 3^e trimestre, les effectifs sont en faible croissance au 4^e trimestre avec 930 emplois gagnés sur un trimestre (+ 0,1 %). Sur un an, le taux d'évolution des effectifs salariés est de nouveau négatif dans le Nord (- 0,3 %) mais moins fortement qu'en région Hauts-de-France (- 0,6 %).

L'hébergement-restauration est le secteur qui enregistre la plus forte perte relative sur le trimestre comme sur un an dans le département du Nord comme en région. L'industrie et le commerce perdent également des emplois sur un trimestre et sur un an. Grâce aux créations importantes sur les 3 derniers trimestres, les effectifs intérimaires ont retrouvé leur niveau de fin 2019. Les services et la construction sont également dynamiques sur un trimestre comme sur un an dans le département.

Graphique 6 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



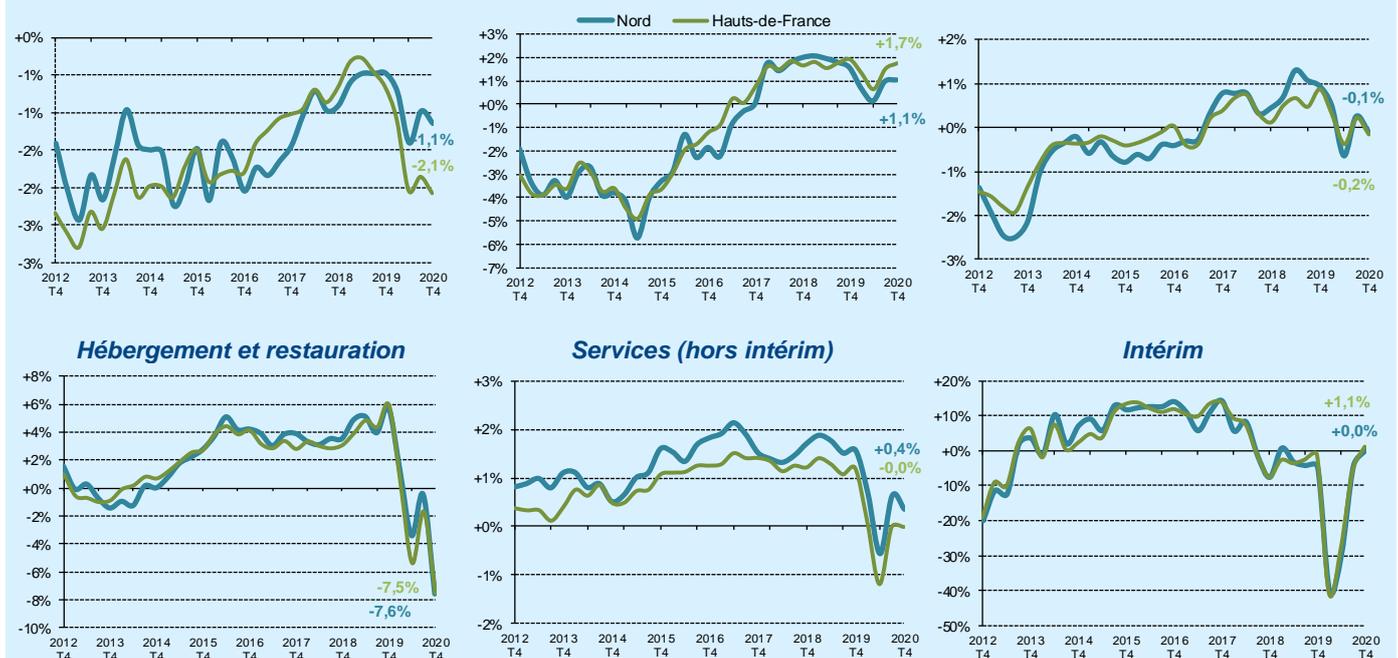
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 5 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Nord				Hauts-de-France		
	au 31 décembre 2020	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
Industrie	119 600	-0,3	-1,1	17%	-0,5	-2,1	19%
Construction	49 500	+0,4	+1,1	7%	+0,8	+1,7	8%
Commerce	120 400	-0,1	-0,1	17%	+0,0	-0,2	17%
Hébergement et restauration	31 600	-4,7	-7,6	4%	-3,9	-7,5	5%
Services (hors intérim)	370 100	+0,3	+0,4	51%	+0,4	-0,0	47%
Intérim	31 900	+6,0	+0,0	4%	+7,1	+1,1	5%
Total	723 100	+0,1	-0,3	100%	+0,3	-0,6	100%

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 7 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

CHIFFRES CLÉS

+ 0,9 %

Evolution des effectifs salariés sur un trimestre

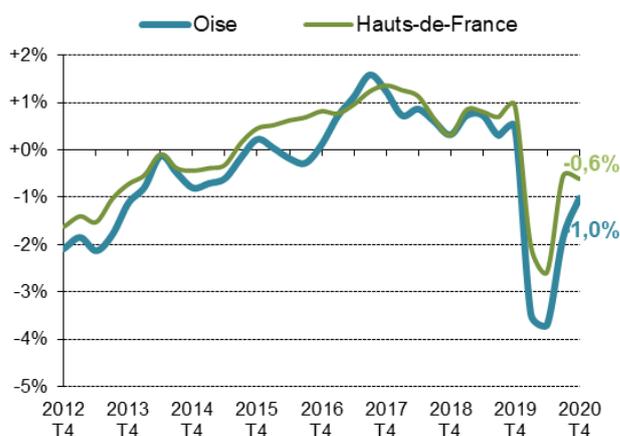
Au 4^e trimestre 2020, les effectifs salariés du département de l'Oise progressent de 0,9 %, un niveau plus modéré qu'au 3^e trimestre. Ce sont 1 570 postes qui ont été créés, soit moitié moins qu'au trimestre précédent.

Comme pour l'ensemble des départements de la région, le bilan annuel est négatif (- 1 %).

L'intérim confirme sa reprise avec un gain de 1 680 postes ce trimestre et retrouve son niveau d'avant-crise.

L'hébergement restauration et l'industrie sont les deux secteurs les moins bien orientés (respectivement - 320 et - 270 postes salariés).

Graphique 8 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



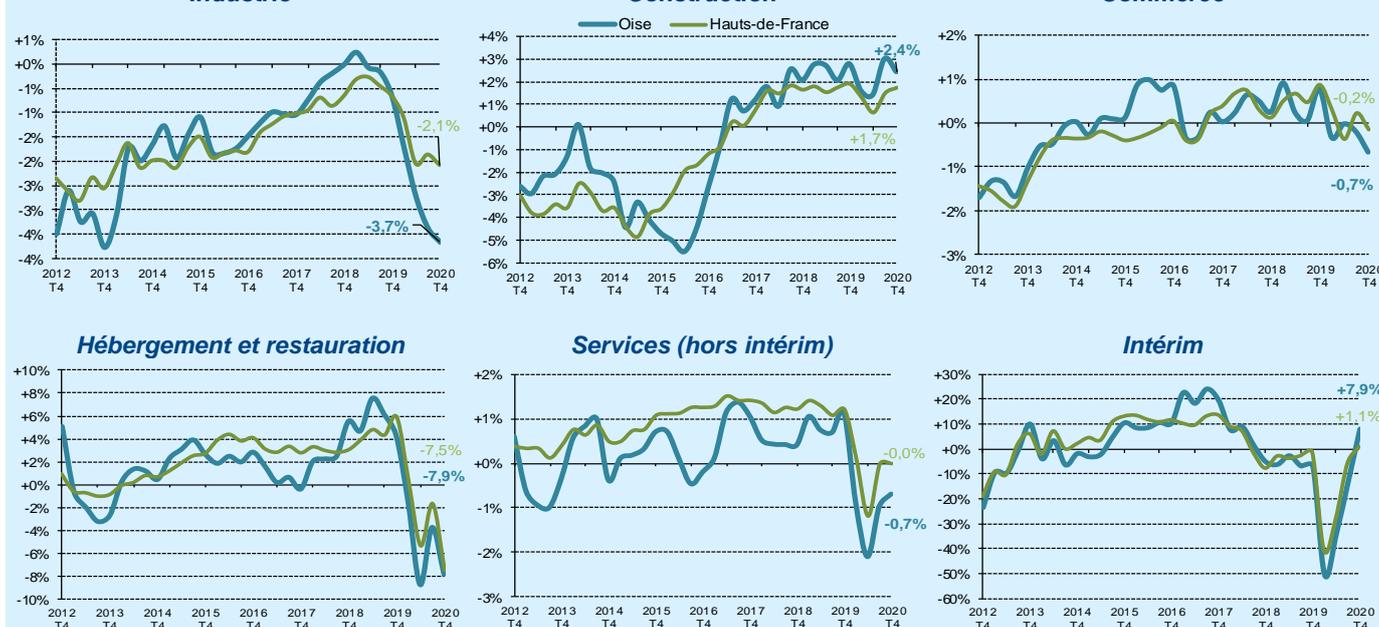
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 6 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Oise				Hauts-de-France		
	au 31 décembre 2020	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
Industrie	40 300	-0,7	-3,7	22%	-0,5	-2,1	19%
Construction	14 600	+0,6	+2,4	8%	+0,8	+1,7	8%
Commerce	33 300	-0,0	-0,7	18%	+0,0	-0,2	17%
Hébergement et restauration	8 300	-3,7	-7,9	5%	-3,9	-7,5	5%
Services (hors intérim)	76 100	+0,5	-0,7	42%	+0,4	-0,0	47%
Intérim	10 300	+19,4	+7,9	6%	+7,1	+1,1	5%
Total	182 800	+0,9	-1,0	100%	+0,3	-0,6	100%

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 9 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

CHIFFRES CLÉS

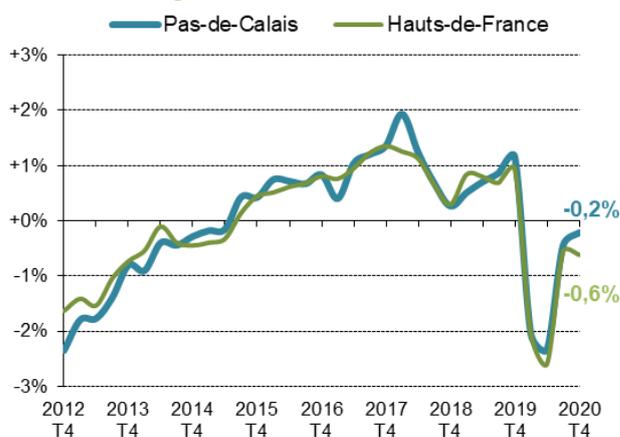
+ 0,5 %

Evolution des effectifs salariés sur un trimestre

Dans le Pas-de-Calais, 1 700 emplois supplémentaires sont enregistrés un trimestre, après le gain de 6 500 emplois au 3^e trimestre 2020. Sur un an, le taux d'évolution des effectifs salariés demeure pourtant négatif (-0,2 %) mais moins fortement qu'en région Hauts-de-France (-0,6 %).

Comme dans l'ensemble de la région, l'hébergement-restauration est le secteur le plus en difficulté sur un trimestre comme sur un an. Le commerce et la construction sont dynamiques pour le 2^e trimestre consécutif et affiche ainsi une croissance positive sur un an. Grâce à 2 trimestres d'hausses, les services ont un bilan annuel sensiblement négatif et s'approchent de leur niveau de fin 2019. Même si le dynamisme est moins marqué ce trimestre, l'intérim enregistre une croissance plus forte dans le département du Pas-de-Calais qu'en région Hauts-de-France.

Graphique 10 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



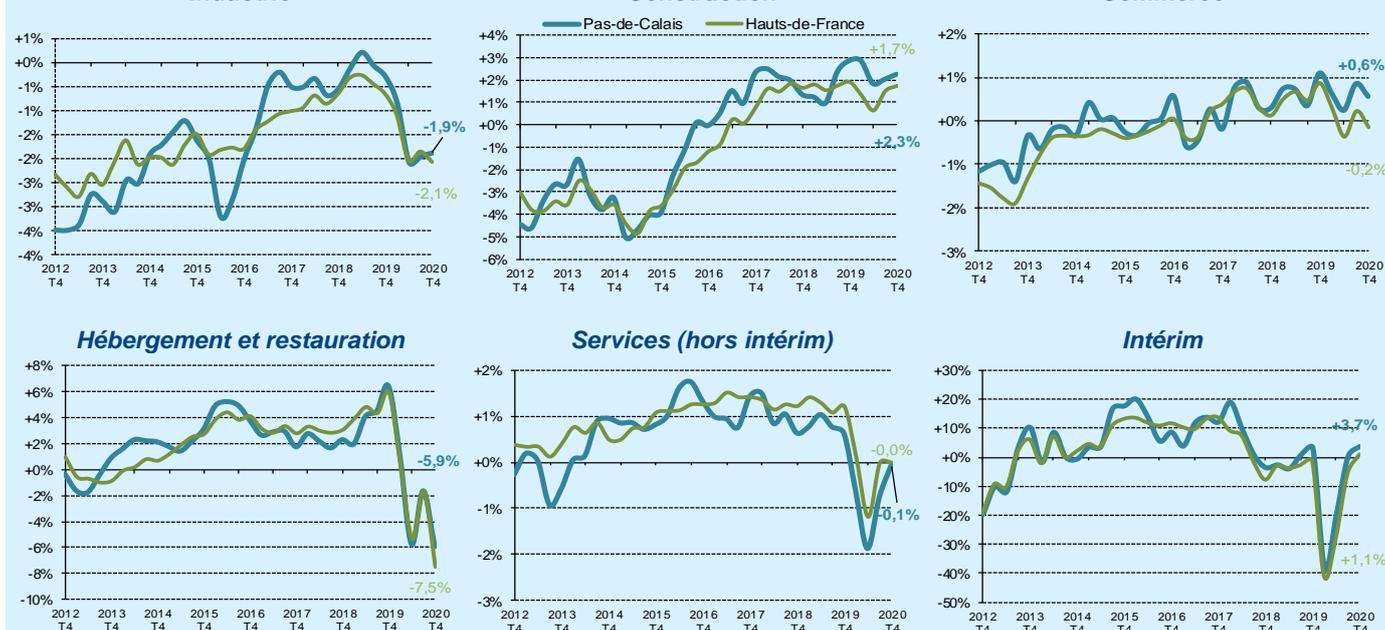
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 7 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Pas-de-Calais				Hauts-de-France		
	au 31 décembre 2020	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
Industrie	61 000	-0,2	-1,9	19%	-0,5	-2,1	19%
Construction	29 800	+1,0	+2,3	9%	+0,8	+1,7	8%
Commerce	57 000	+0,4	+0,6	18%	+0,0	-0,2	17%
Hébergement et restauration	16 400	-2,4	-5,9	5%	-3,9	-7,5	5%
Services (hors intérim)	142 900	+0,7	-0,1	44%	+0,4	-0,0	47%
Intérim	17 400	+4,5	+3,7	5%	+7,1	+1,1	5%
Total	324 400	+0,5	-0,2	100%	+0,3	-0,6	100%

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 11 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

CHIFFRES CLÉS

- 0,1 %

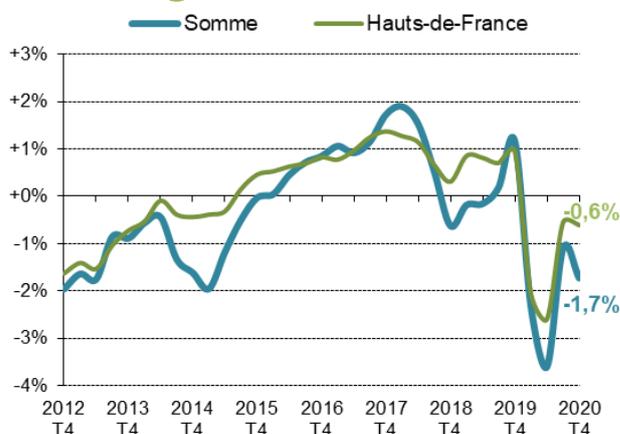
Evolution des effectifs salariés sur un trimestre

Au 4^e trimestre 2020, la Somme est le seul département de la région à perdre des emplois sur le trimestre (- 80 postes), en raison de la plus faible croissance des effectifs intérimaires (+ 1,7 % contre + 7,1 % en région).

L'hébergement-restauration perd l'ensemble des postes gagnés au 3^e trimestre et revient à son niveau le plus bas depuis 2017. L'industrie est toujours en repli (- 160 postes sur un trimestre). Après une embellie au 3^e trimestre, les effectifs salariés du commerce se contractent de nouveau.

Sur un an, la Somme perd 1,7 % de ses effectifs privés, soit une diminution de 2 250 postes. La construction est le seul secteur à créer des emplois sur un an (+ 250 postes).

Graphique 12 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



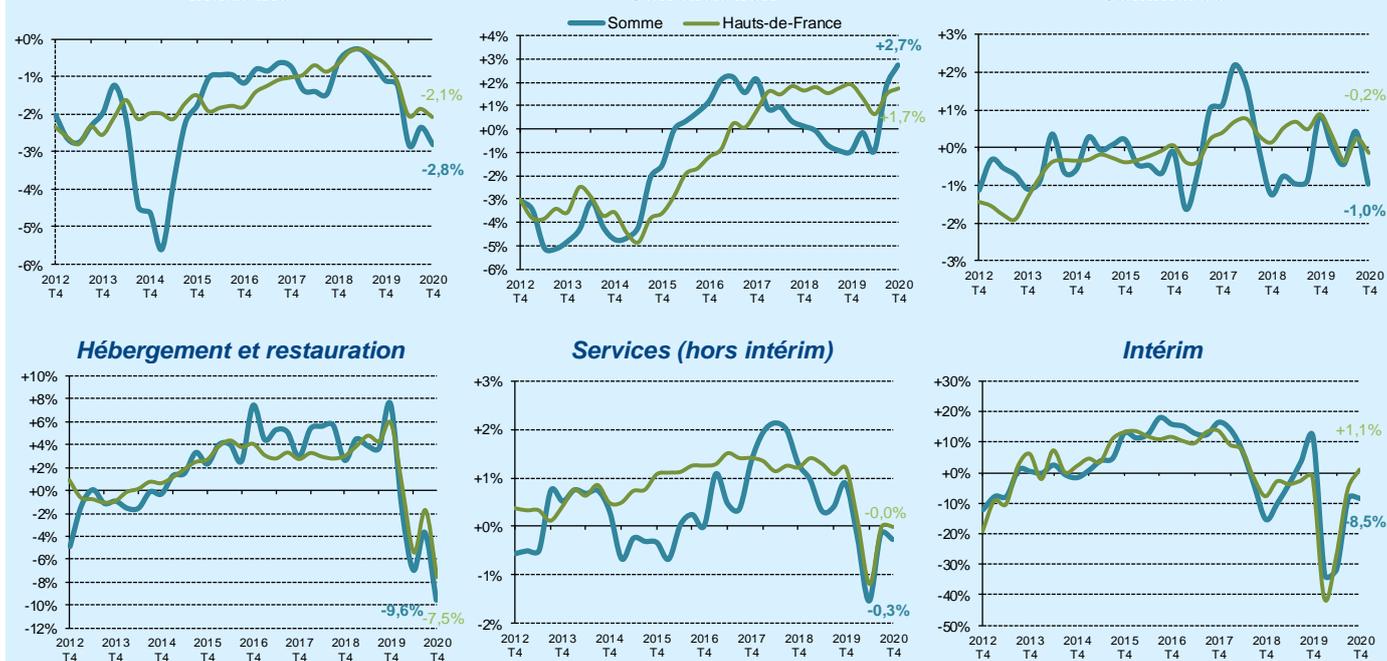
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 8 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Somme				Hauts-de-France		
	au 31 décembre 2020	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
Industrie	29 500	-0,5	-2,8	23%	-0,5	-2,1	19%
Construction	9 500	1,0	+2,7	7%	+0,8	+1,7	8%
Commerce	20 500	-0,4	-1,0	16%	+0,0	-0,2	17%
Hébergement et restauration	6 200	-4,1	-9,6	5%	-3,9	-7,5	5%
Services (hors intérim)	55 100	+0,4	-0,3	43%	+0,4	-0,0	47%
Intérim	6 900	+1,7	-8,5	5%	+7,1	+1,1	5%
Total	127 800	-0,1	-1,7	100%	+0,3	-0,6	100%

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 13 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)